

Place et rôle du médecin généraliste

Il donne son **accord** à l'inclusion du patient, prend connaissance de la charte du réseau et **signe une adhésion**.

Il est aussi force de proposition pour inclure un patient.

Il assure le **suivi médical** du patient et **adapte la thérapeutique** préconisée.
Il utilise les référentiels de suivi et recommandations fournis par le réseau. (Ci-joints ou sur resic38.org)

Il s'assure de la bonne compréhension du **contrat de soins** du patient.

Il est le **référént** du patient, en lien avec le cardiologue, la coordination du réseau et les paramédicaux.

Il prescrit les soins infirmiers et la kinésithérapie dans le cadre de la prise en charge de l'insuffisance cardiaque chronique.

Il prend connaissance des éléments de surveillance du patient dans le **dossier de soins partagé** et le complète en cas d'évènement clinique ou d'adaptation thérapeutique.
(Une fiche de suivi et une feuille de liaison interprofessionnelle sont à sa disposition).

Il peut joindre le cardiologue coordinateur du réseau pour un avis thérapeutique ou l'organisation d'une hospitalisation **en cas d'indisponibilité du cardiologue traitant**.

Il utilise le dossier de soins partagé du patient, participe à la démarche éducative et propose au patient d'assister aux séances d'éducation individuelles et collectives, de rencontrer le diététicien pour un bilan et de rencontrer un psychologue.

Il pourra s'il le souhaite, après avoir bénéficié d'une **formation** adéquate, assurer l'animation de séances **d'éducation collectives ou individuelles** destinées aux patients du réseau.

Il participe s'il le souhaite aux formations continues organisées par le réseau sur la prise en charge et l'éducation du patient insuffisant cardiaque.

Il participe à un mois et à un an à la **synthèse clinique par téléphone** avec la coordination pour discuter de la poursuite ou non de la prise en charge du patient dans le RESIC. Cette synthèse clinique est nécessaire dans le cadre de l'évaluation de la prise en charge coordonnée.

Il s'assure que toute **hospitalisation pour cause cardiaque** a été signalée à la coordination du réseau *(fiche à disposition dans le dossier de soins partagé)*.